



COMMUNE DE TREIGNAC



ARRETE DU MAIRE

Circulation par alternat Route d'Egletons et Coursou AT68-2026 Annule et remplace AT56-2026

Le Maire de Treignac,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la route,
Vu la demande de Borie Tp en date du 22 mai 2026
Considérant qu'il y a lieu d'interdire la circulation route d'Egletons et rue Coursou, à partir du mardi 26 mai 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la réparation de 2 réseaux d'eaux pluviales.
Une déviation sera mise en place via le boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny.

ARRETE

Article 1 : La circulation est interdite route d'Egletons et Coursou, à partir du mardi 26 mai 2026 jusqu'à la fin des travaux pour permettre la réparation de 2 réseaux d'eaux pluviales. Une déviation sera mise en place via le boulevard Maréchal de Lattre de Tassigny.

Article 2 : Des panneaux matérialisant cette restriction seront mis en place et retirés par le demandeur.

Article 3 : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 22 mai 2026,

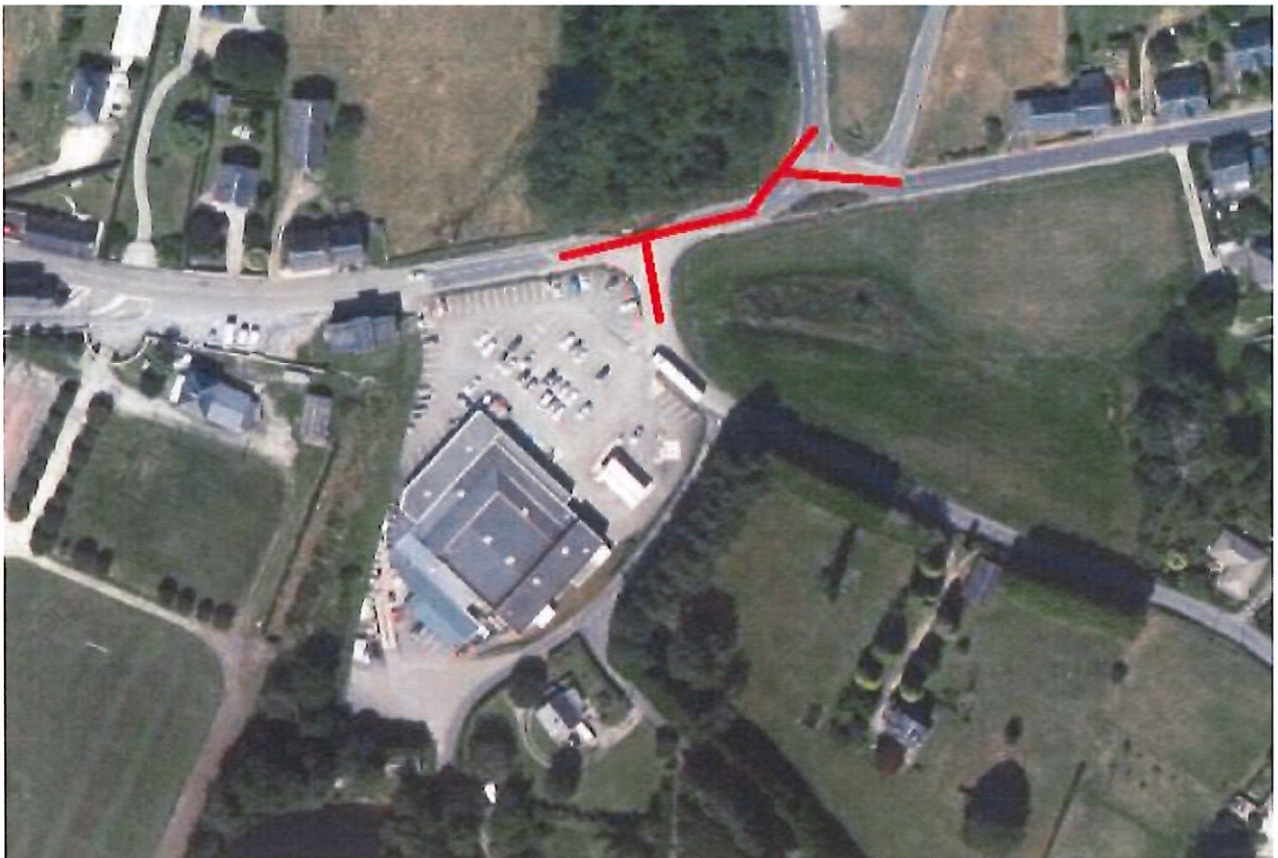
Le Maire, Alexia LEGRAIN



CIRCULATION INTERDITE

Route d'Egletons et Coursou

A PARTIR DU MARDI 26 MAI
JUSQU'À LA FIN DES
TRAVAUX



ARRÊTE MUNICIPAL N°AT68 -2026
annule et remplace AT56-2026